

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	2^{ème}
Nom de site	RUE DE MULHOUSE TER	Numéro	18638U5
Adresse du site	19-21 rue Poissonnière	Hauteur	R+6 (30.50m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	Nouveau site : trois antennes 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	07/08/2020
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	10/08/2020
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+3 mois)	07/11/2020
Historique et contexte	néant

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre du développement et de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de communication, l'opérateur est conduit à installer un relais dans l'arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de 3 antennes couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences : 800/900/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 90°, 190° et 290°.		
Distance des ouvrants	néant	Tilts (degrés)	6° à 8°
Estimation	90° < 5 V/m - 190° < 4V/m - 290° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	R+1 à R+6
Divers			

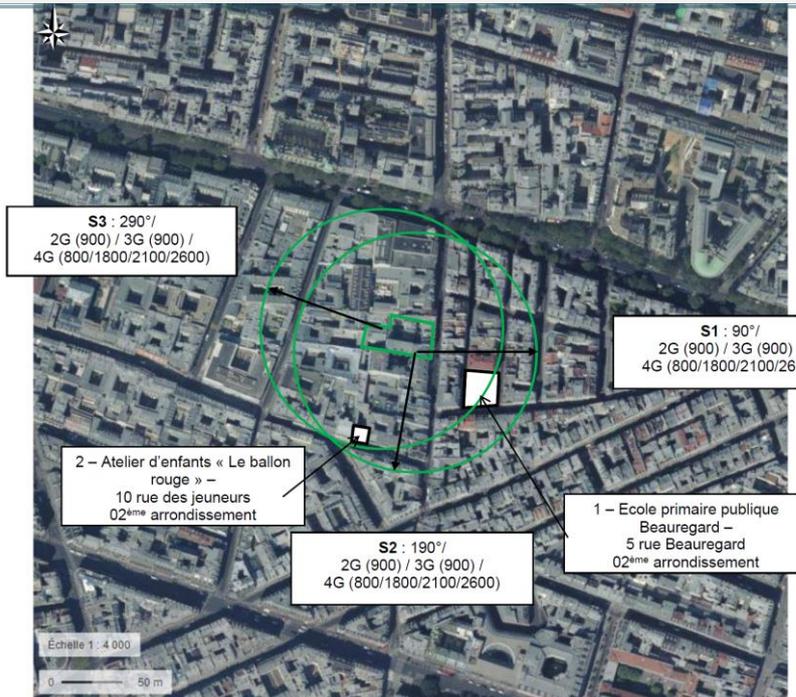
Incidence visuelle

Intégration antenne	Mise en place d'un brise vue pour les antennes des secteurs 1 et 2 (azimuts 90°, 190°) et celle du secteur 3 (azimut 290°) sera adossée à une cheminée existante. Les antennes ne seront pas visibles depuis la rue.
Zone technique	Un coffret technique et des modules seront installés sur l'édicule, à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	27 m pour les antennes azimut 90 et 190 ° ; 29,50 m pour l'antenne azimut 290°

Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

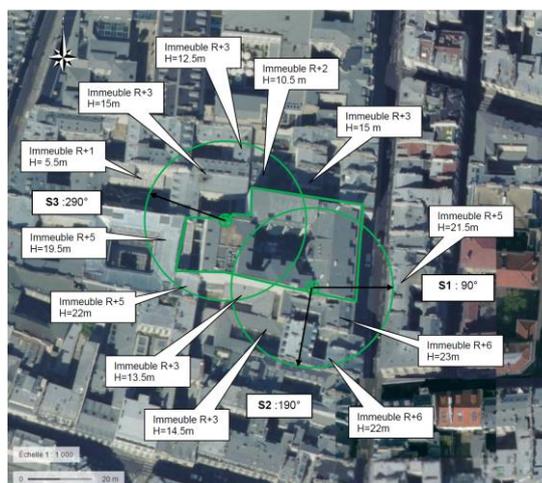


Liste des établissements particuliers dans un rayon de 100 m : adresse et estimation du champ maximum reçu pour chacun d'entre eux

numéro	Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/M
1	Ecole Primaire publique Beauregard	5 rue Beauregard 75002 PARIS	H=19.5 m	Non	71 m	< 1V/M
2	Atelier d'enfants « Le ballon rouge »	10 rue des Jeuneurs 75002 PARIS	H=22m	Non	74 m	< 1V/M

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

1. Azimut 90°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5V/m. La hauteur correspondante est de 22.50m.



2. Azimut 190°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



3. Azimut 290°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 290°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3V/m. La hauteur correspondante est de 19.50m.



Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 90°	Azimut 190°	Azimut 290°
Niveau maximal	entre 4 et 5 V/m	Entre 3 et 4 V/m	Entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22.50 m	25.50 m	19.50 m

Le niveau maximal d'exposition simulé en intérieur à 1,5 m de hauteur dans les établissements particuliers situés dans un rayon de 100 m autour de l'installation projetée est inférieur à 1V/m.

LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



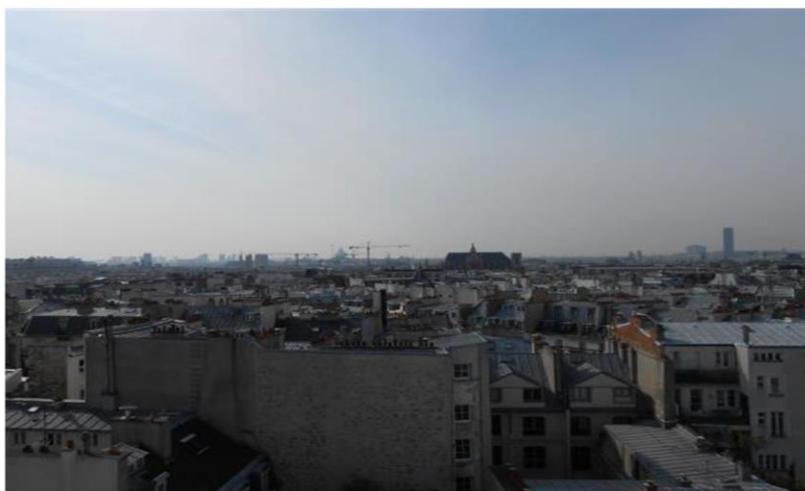
LES ANTENNES NE SONT PAS VISIBLES DEPUIS LA RUE

Vue des Azimuts

Azimut 90° :



Azimut 190° :



Azimut 290° :

